

---

# **TERMES DE REFERENCE**

---

**Recrutement d'un prestataire en vue  
de la mise en place d'un système de  
Vidéo projection à l'OAPI**

**Juin 2022**

# 1. CONTEXTE

---

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) est une Organisation intergouvernementale africaine spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle.

L'OAPI a été créée le 13 septembre 1962 et compte à ce jour dix-sept (17) Etats membres à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

L'OAPI dont le siège se trouve à Yaoundé, au Cameroun, a pour mission :

- La délivrance des titres de propriété industrielle ;
- La mise à disposition de la documentation et la diffusion de l'information ;
- La formation en propriété intellectuelle ;
- La contribution à la promotion de la protection de la propriété littéraire et artistique ;
- La participation au développement économique des Etats membres.

Les principales caractéristiques du système OAPI dont le siège se trouve à Yaoundé au Cameroun sont :

- Un Office de propriété industrielle commun à tous les Etats membres ;
- Une législation unique applicable en matière de propriété intellectuelle dans les dix-sept (17) Etats membres : l'Accord de Bangui et de ses annexes ;
- La centralisation de toutes les procédures de délivrance de sept (7) titres de propriété industrielle : les brevets, les modèles d'utilité, les marques de produits ou de services, les dessins et modèles industriels, les noms commerciaux, les obtentions végétales et les indications géographiques.

L'Organisation dispose d'un auditorium d'une capacité de deux cents places et deux salles de réunion.

## 2. OBJECTIF DU PROJET

Dans le cadre de la mise en application de son plan d'action et le souci de mettre à niveau son infrastructure, l'OAPI lance un appel d'offres international pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéo projection dans la salle des réunions du siège de l'OAPI.

De manière plus précise, la prestation porte notamment sur la fourniture et l'installation d'équipements ci-après :

- Fourniture de cinq écrans LED intérieurs ID 10 series-P4,81 intérieurs ;
- Taille moyenne des écrans (L x H) de 2 x 2 mètre ;
- Type de configuration caisson, installation intérieure ;
- Fourniture d'un pupitre électronique Rotascreen CMS équipé de ports USB, HDMI et de liaison sans fil Bluetooth et wifi ;
- Installation et configuration des écrans et du pupitre ;
- Synchronisation des écrans dans la salle des réunions.

Les écrans LED répondent aux caractéristiques ci-après :

INFORMATIONS ECRAN	CONFIGURATION CAISSON
Dimensions écran (largeur * hauteur) 2,000 x 2,000 mm	Type d'installation intérieur
Total mètres carrés 4,0 m <sup>2</sup>	Type de caisson moulé par injection
Pitch Réelle 4,81 mm	Service face avant
Type d'écran standard	Resistance à l'eau avant et arrière IP50-IP50
QUALITE D'IMAGE ET CONSOMMATION D'ENERGIE	DIVERS
Distance de visualisation optimale >5 mètres	Pièces de rechange
Type LED black SMD	Logiciel CMS – pour la vie
Etalonnage des couleurs tout l'écran	Service d'assistance – pour la vie
Densité de LED (leds / m <sup>2</sup> ) 43.264	Formation au logiciel
Nombre de pixels (W x H) 416 x 416 = 173.056	Formation matériel
Angle de vision (H/V) 140°/120°	Matériau d'emballage
Moyenne / max. consommation d'énergie 173 W/m <sup>2</sup> 520 W/m <sup>2</sup>	
Total max. consommation d'énergie 2,08 KW /par écran	
PC incl. Rotascreen CMS	
Série Nationstar LED – luminosité 1000 nits – moulé par injection caisson – Conforme EMC	

Le soumissionnaire devra proposer un ensemble d'équipements pouvant satisfaire les besoins de l'Organisation. En tout état de cause, la solution proposée devra

répondre en tous points aux modalités de fonctionnement telles que décrites dans les présents termes de référence.

### **3. LIVRABLES**

---

---

À la fin du projet, l'OAPI devra disposer d'un système de cinq (5) écrans d'affichage LED modulaire fonctionnels dans les salles de réunion de son siège.

Au besoin, le soumissionnaire pourra proposer à l'OAPI des alternatives de solution d'affichage LED plus évoluées sans sortir du cadre du présent projet.

### **4. DEROULEMENT DES TRAVAUX ET GARANTIES**

---

---

#### **4.1 DELAI DE REALISATION DE LA MISSION**

---

L'OAPI souhaite réaliser le présent projet dans un délai de trois (3) mois. Le soumissionnaire devra, au vu des attentes formulées dans les présents TDR, expliquer ce qui est réalisable dans ce délai.

Au cas où l'entièreté de la mission ne pourrait pas être finalisée dans le délai prémentionné, le soumissionnaire devra proposer un calendrier alternatif ayant pour but la finalisation de la totalité de la mission dans les meilleurs délais, avec indication de l'approche proposée pour y parvenir.

#### **4.2 REUNION DE LANCEMENT**

---

Au cours de la réunion de lancement qui sera organisée par l'OAPI, les points suivants seront abordés :

- Constitution des équipes projets ;
- Définition des étapes principales du projet ;
- Fixation du calendrier prévisionnel ;
- Fixation de la date et modalités de livraison du matériel du projet ;
- Fixation de la périodicité des réunions d'évaluation de l'état d'avancement du projet ;
- Définition du calendrier de paiement ;
- Définition de la charte de projet.

### 4.3 GARANTIES

---

Les prestations réalisées seront garanties 12 mois à compter de la date de la réception définitive.

La garantie est suspendue jusqu'au jour où les défauts en question ont été corrigés avec succès. Dans ce cas, le nouveau terme de la garantie pour les prestations en question sera fixé d'un commun accord entre parties.

## 5. PROFIL DU PRESTATAIRE

---

---

Le prestataire devra réunir les conditions suivantes :

- Être une entreprise ayant réalisée les travaux similaires
- Disposer d'un service de support pouvant assurer la maintenance des matériels déployés
- Disposer d'un personnel qualifié

Le prestataire indiquera le profil et l'expérience du personnel de la mission. Il fournira tous les arguments nécessaires pour prouver qu'il est suffisamment outillé pour réaliser le projet dans les délais impartis. Il indiquera au besoin l'expérience pertinente acquise dans le cadre de la réalisation de projets similaires.

## 6. CONTENU DES OFFRES

---

---

Les offres dont l'original sur support papier et les copies sur clés USB ou CD-ROM devront notamment contenir un pli administratif, un pli technique et un pli financier distinctement marqué comme tel.

Le pli administratif contient entre autres :

- La soumission faisant connaître la dénomination et le siège de l'entreprise ;
- Un certificat de domiciliation bancaire datant de moins de trois mois ;
- La preuve que l'entreprise est à jour vis-à-vis du fisc de son pays ;
- La preuve que l'entreprise est à jour vis-vis de l'organisme de sécurité sociale ;
- La caution de soumission ;
- Le justificatif du paiement de l'équivalent de la somme de 50.000 FCFA dans le compte de l'OAPI ouvert dans les banques et à UBA et BANQUE ATLANTIQUE sous les références ci-après :

## **UBA BANQUE**

Code Banque : 10033

Code Agence : 05207

Numéro de Compte : 07013000001

Clé : 01

CODE SWIFT : UNAFCMCX

IBAN : CM21 10033 05207 07013000001 01

## **BANQUE ATLANTIQUE :**

Code Banque : 10034

Code Agence : 00050

Numéro de Compte : 95228150008

Clé : 10

CODE SWIFT : ATCRCMCMXXX

IBAN : CM21 10034 00050 95228150008 10

Le pli technique contient entre autres :

- Une description de l'entreprise ;
- Une copie signée des termes de référence ;
- Les références techniques (prestations déjà effectuées) ;
- Un exposé décrivant de manière explicite la compréhension des besoins exprimés par l'OAPI ;
- Une description des développements spécifiques pour l'OAPI s'il y a lieu
- Une description de la méthodologie de gestion de projet proposée ;
- Une proposition de calendrier prévisionnel ;
- Les propositions de formation en tenant compte des attentes formulées dans les présents termes de références ;
- Une liste et des curricula vitæ des agents de l'entreprise qui effectueront la prestation ainsi que celui du principal responsable de l'entreprise ;
- Une liste de tous les équipements et logiciels nécessaires à la réalisation du marché ;
- Une description de la nature de l'assistance proposée pendant période de garantie ;
- Les agréments de représentation, s'il y a lieu.

Le pli financier contient entre autres :

- Une proposition détaillée de prix, indiquant les valeurs en hors taxes et hors douane

Les offres devront parvenir au siège de l'OAPI au plus tard trente (30) à compter de la publication du présent appel d'offres international, à l'adresse ci-après :

**OAPI, Place de la Préfecture, Nlongkak, B.P. 887 Yaoundé – Cameroun, Tél. +237 222 20 57 00.**

Les soumissions peuvent également être transmises par mail à l'adresse [ccm@oapi.int](mailto:ccm@oapi.int). Dans ce cas les soumissionnaires protégeront leurs offres par un mot de passe.

## **7. MODALITE DE PAIEMENT**

---

Les modalités de paiement seront définies d'un commun accord entre l'OAPI et l'adjudicataire. Aucun ajustement à la hausse du tarif initial ne sera accepté.

## **8. CRITERES DE NOTATION**

---

L'examen des critères d'évaluation se fera en deux phases et portera sur les offres administratives et techniques d'une part et l'offre financière d'autre part.

Il va consister en une vérification de la conformité de l'offre du soumissionnaire par rapport aux exigences des termes de référence.

L'OAPI choisira librement l'offre du soumissionnaire qui lui paraîtra la meilleure au regard des critères ci-après :

<b>Critères</b>	<b>Note</b>
Qualification de l'entreprise (Spécialité, Agrément, Expérience, service du support, notoriété)	/5
Références des travaux similaires réalisés	/15
Expérience du personnel assigné à la mission	/15
Compréhension de la mission et méthodologie	/20
Plan de formation et gestion de la période de garantie	/10
Chronogramme d'intervention	/3
Présentation générale de l'offre	/2
<b>S/TOTAL</b>	<b>70</b>
Eléments du coût	/30
<b>S/TOTAL</b>	<b>30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>/100</b>

## **9. MODALITES D'EXECUTION DES MISSIONS**

La bonne exécution de ce projet se mesurera à travers :

- La livraison à temps des équipements conformes aux TDR ;
- La présence dans les trois salles indiquées d'un système de vidéo projection fonctionnelle ;
- Le respect du calendrier et de la méthodologie proposés ;
- La disponibilité du service de support pendant la période de garantie.

Les modalités pratiques d'exécution des missions sus-indiquées seront définies dans un contrat à intervenir entre le prestataire retenu et l'OAPI.